



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 novembre 2019

### DELIBERATION N°D-19-22

**VU** les dispositions des articles L-331 8 et R-331 23, R-331 29 du Code de l'Environnement fixant les attributions du Conseil d'Administration,

**VU** les dispositions de l'article 21 du décret n° 2009-614 du 3 juin 2009 fixant la composition du Conseil d'Administration,

**VU** les dispositions des articles R-331 38, R-331 40, R-331 41, du Code de l'Environnement fixant les dispositions financières et comptables,

**VU** l'article L.331-8 alinéa 7 du code de l'environnement relatif à la désignation des membres du comité de sélection de recrutement du Directeur,

**Le Conseil d'Administration, sur proposition de son président et après avoir délibéré,**

#### *Décide*

#### **Article 1**

Le conseil d'administration approuve la désignation des administrateurs qui feront partie du jury de recrutement du nouveau Directeur du Parc national de la Guadeloupe ainsi que leurs suppléants ci-après :

- Madame Sylvie Gustave dit Duflo, Conseillère régionale,
- Monsieur le Maire de la commune de Lamentin ou son Représentant,
- Madame Claudie Pavis, Présidente du Conseil scientifique, suppléante,
- Monsieur Gérard Berry, Représentant des associations de protection de la nature, suppléant.

#### **Article 2**

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc national de la Guadeloupe conformément aux dispositions du décret n°2009-377 du 3 avril 2009 relatif aux parcs nationaux (NOR / DEVN0826323D).

Fait à Saint-Claude, le 29 novembre 2019

Le président du conseil d'administration  
de l'établissement public  
du parc national de la Guadeloupe

Ferdy LOUISY

Le directeur de l'établissement public  
du parc national de la Guadeloupe

Maurice ANSELME